
**Nombre de membres
en exercice:** 11

Séance du lundi 10 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 03 octobre 2022, s'est réunie sous la présidence de Olivier MENAGER.

Présents : 8

Votants: 8

Sont présents: Catherine GIRARD, Sabine PITOIS, Emmanuel FOLLEAT, , Stéphane MONNOT, Gisèle PLOUX, Marie-Claire DERATS, Arlette CREUZE, Olivier MENAGER, Michel BOULEY

Représentés: Fanny SALMON par GIRARD Catherine

Excuses: Michel BOULEY

Absents: Sabine PERRAULT

Secrétaire de séance: DESSOLIN Monique

1) Approbation de la réunion du 11 avril 2022:

Les membres du SIVU des Maranges reviennent sur les problèmes abordés en questions diverses du compte-rendu de la dernière réunion, à savoir : perturbations au sein de la cantine du SIVU des Maranges.

Suite aux convocations des parents et à la formation suivie par les agents, le climat pour la rentrée de septembre paraît plus serein.

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Passage de la comptabilité en M57 simplifié à partir du 1er janvier 2023:

La M57 est une "nomenclature" budgétaire et comptable. A partir de 2024, elle s'appliquera à toutes les collectivités territoriales et leurs groupements et remplacera la nomenclature M14 actuellement en place.

Les collectivités peuvent d'ores et déjà adopter la M57 de manière volontaire, c'est-à-dire avant la date obligatoire. Dans ce cas, le Syndicat du SIVU des Maranges doit décider de cette adoption par une délibération, pour une application au 1er janvier de l'année 2023

Les Syndicat seront soumis à la M57 simplifié ce qui permettra des règles budgétaires et comptables plus souples ainsi qu'un plan comptable abrégé.

Afin d'anticiper ce changement de comptabilité, le SIVU des Maranges décide pour le budget 2023 de passer à la M57 simplifié.

Les membres du SIVU des Marange approuve à l'unanimité cette nouvelle nomenclature.

3) Point sur la rentrée : effectifs cantine et garderie:

Entre 30 et 32 enfants fréquentent le restaurant scolaire tous les jours.

Concernant la garderie, les effectifs en moyenne sont les suivants :

Matin : 4 enfants

Soir : entre 8 et 12 enfants

Les effectifs sont plus qu'honorables pour faire fonctionner la cantine garderie sans aucun problème.

Mais reste tout de même un point noir sur les finances compte-tenu des factures de plus en plus à la hausse et des dotations de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud et de la commune de Sampigny les Maranges qui restent les mêmes depuis de nombreuses années.

Une aide complémentaire sera demandée à la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud au cas où le budget 2022 ne puisse s'équilibrer.

4) Avenir du service périscolaire et transport:

Rappel des différentes réunions :

- Lors d'une réunion le 29 Avril 2022 à la Sous Préfecture de Chalon sur Saône présidée par Monsieur le Sous Préfet, Olivier Tainturier, Mr Perrin Inspecteur Académique de Chalon-1, Mrs Boitelle et ROY de la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud et Mme et Mrs les Maires de Sampigny, Dezize et Paris l'Hôpital ainsi que Mme Blin et Mr Folleat respectivement 1ère et 1er Adjointes de Cheilly et Paris l'Hôpital.

Il avait été décidé, après un long débat que : se réunirait la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, Mrs les Inspecteurs Académiques de Chalon 1 et Beaune, les Maires de Dezize, Paris l'Hôpital et Santenay afin d'évoquer la possibilité de former un RPI réunissant ces trois communes.

Ceci supposerait la dissolution du RPI Blaise Pascal existant. Cette réunion faisait suite à celle du 25 janvier 2022 à Macon où il avait été décidé de sursoir à la suppression d'une classe sur le RPI pour la rentrée 2022/2023.

- Le 02 Juin, dans le cadre du projet de la refonte du périscolaire au sein de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, une réunion est organisée par Monsieur Alain Suguenot, Président de la Communauté d'Agglomération en présence des deux Co-Vice-Présidents, de la DGS et du Vice-Président en charge de l'enfance. Sont donc invités les trois Maires de Dezize, Paris l'Hôpital et Santenay.

La Communauté d'Agglomération propose la création d'un RPI regroupant donc à Santenay les enfants des trois communes représentées, ceci afin de regrouper les services périscolaires à Santenay.

- Le 12 juillet 2022, une nouvelle réunion organisée par Mr le Sous Préfet de Chalon sur Saône, avec les Inspecteurs Académiques de Beaune et Chalon 1, Mrs Boitelle et Roy de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, les quatre Maires du RPI Blaise Pascal, le Maire de Santenay.

A ce jour la suppression d'une classe semble inévitable au sein du RPI; Mr le Maire de Dezize fait savoir qu'il accepte à contrecœur la fermeture de son école, à condition que la survie du RPI soit garantie. Dès lors les Maires concernés s'accordent pour conserver le RPI Blaise Pascal, rejetant ainsi la proposition de dissolution formulée par la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud. Il est aussi acté que le SIVU des Maranges sera dissous fin juin 2023. Une réunion à ce sujet aura lieu le 07 novembre à La Communauté d'Agglomération de Beaune.

Ce 10 octobre l'avenir du périscolaire et le transport des enfants est à l'ordre du jour de la réunion du SIVU.

La Communauté d'Agglomération de Beaune envisage la restauration à Santenay, ne subsistant à Paris l'Hôpital que le service de garderie.

Plusieurs questions se posent :

- Pérenité de la cantine-garderie de Paris l'Hôpital avec le seul service garderie
 - il faut considérer que le lieu de restauration dépend du lieu de scolarisation donc:
1. Les enfants scolarisés à Paris l'Hôpital déjeuneront à Paris l'Hôpital en se rendant à pied à la cantine, ce qui permettrait des économies de transport.
 2. Les enfants du RPI scolarisés à Sampigny et Cheilly déjeuneront à Cheilly. Une convention serait établie entre la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud et Cheilly pour le coût des repas.

Reste la question du transport du matin et du soir pour rapatrier à partir de Sampigny, les enfants de Dezize et Paris l'Hôpital.

Fin de la séance à 19h30

Le Président,

Olivier MENAGER